



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2024

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet ⁽¹⁾ , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet⁽²⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,50 €/mois Soit pour information, 30,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	4,43 €/trimestre Soit pour information, 17,72 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none"> à débit immédiat : Carte Visa Classic à débit différé : Carte Visa Classic à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽³⁾ à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽⁴⁾ 	48,00 €/an 48,00 €/an 48,00 €/an 48,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte⁽⁵⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : <ul style="list-style-type: none"> en agence par Internet 	4,20 €/virement Gratuit
Prélèvement <ul style="list-style-type: none"> frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>⁽¹⁾).



Tarif réglementé

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Carte uniquement commercialisée pour les offres : SBB (Services Bancaires de Base), OCF (Offre d'accompagnement à la Clientèle en situation de fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des Majeurs Protégés).

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2024 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	08
> Virements	11
> Prélèvements/TIP/SEPA	11
> Chèques	12
> Autres services	13
> Offres retirées de la commercialisation	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules	14
> Offre Enjoy	17
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	18
> Offre Satellis	18
> Offre Coloc'	19
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	19
> Freelance micro-entrepreneurs	20
> Offres retirées de la commercialisation	21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention	24
> Opérations particulières	25
> Incidents de paiement	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert	27
> Crédits à la consommation	28
> Crédits immobiliers	29
> Garanties et prestations diverses	29
> Assurance	30

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire	31
> Placements financiers	32
> Assurance vie	34
> Gestion sous mandat	34
> Parts sociales	34
> Services de gestion privée	34

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	35
> Assurer vos biens	35
> Vous protéger au quotidien	36
> Assurer votre épargne	36
> Protéger vos moyens de paiements	36
> Offres retirées de la commercialisation	36

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession	37
-----------------------------	----

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale	38
> Change manuel	38
> Opérations par carte bancaire	39
> Opérations par chèques	39
> Virements non SEPA	39
> Offres retirées de la commercialisation	40

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	41
> Nos partenaires/mentions légales	41
> Informations complémentaires	42

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	43
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	43

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **30,00 €**
- Déclaration liquidation de communauté
 - liquidation simple (par titulaire)..... **16,20 €**
 - liquidation complexe (par titulaire)..... **31,90 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

> RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine	2,30 €	-
Au-delà (par relevé supplémentaire)	1,50 €	-

- Relevé annuel de frais **Gratuit**
- Frais de recherche de document / relevé **3,85 €**

> TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte de dépôt (hors forfaits)⁽¹⁾ **4,43 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**⁽²⁾



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Exonération des frais de tenue de compte pour les détenteurs d'une offre groupée de services, d'un compte de dépôt sans moyens de paiement, d'un compte de dépôt avec moyen(s) de paiement mais n'ayant effectué aucune opération au cours du trimestre concerné.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit** 
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation du compte de dépôt..... **Gratuit**
 - Dans une autre agence que celle de domiciliation du compte de dépôt..... **2,00 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Épargne..... **6,60 €/retrait**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne..... **6,60 €/retrait**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) sur information non disponible en agence (par opération ou historique du compte)..... **Sur devis avec un minimum de 40,00 €**
- Photocopie à l'unité..... **2,05 €**
- Frais d'attestation simple (par acte)..... **23,30 €**
- Frais d'attestation complexe (par acte)..... **40,00 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **28,40 €**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**



BIC et IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)⁽¹⁾ :
 - Petit..... **150,00 €/an**
 - Moyen..... **220,00 €/an**
 - Grand..... **280,00 €/an**
 - Très grand..... **330,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels/ouverture**

(1) Cette prestation inclut la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2023).

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **GRATUIT**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

> LES PRESTATIONS DE BASE⁽³⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte..... **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Les frais de tenue du compte **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Le paiement de prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance⁽²⁾..... **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)..... **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Le service AlertEcuireuil **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque..... **Tarifs standards⁽⁴⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽³⁾**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte . Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

(3) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(4) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil **Gratuit**

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽³⁾
- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽³⁾

e-Documents **Gratuit**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

Sécur'Pass **Gratuit**

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder au(x) compte(s) en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

Agrégation de comptes **Gratuit**

Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.

Adhésion au service SOL SMS **Gratuit**

Service de sécurisation des opérations en ligne (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire)

Coffre-fort numérique (5 Go)⁽⁴⁾⁽⁵⁾ **Gratuit**

Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.

Webprotexion **Gratuit**

Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.

Moneypitch **Gratuit**

Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.

AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

- Formule individuelle **2,50 €/mois**
- Formule famille **4,50 €/mois**

Pilotage de la carte bancaire sur l'application mobile Caisse d'Epargne⁽⁶⁾

- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽⁷⁾ **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum) **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**
- Carte virtuelle temporaire **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽⁸⁾

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Dans le cadre d'une offre groupée de services : 3241 (service gratuit + prix d'un appel) / En dehors d'une offre groupée de services : 0 892 683 388 (prix d'un appel + 0,40 €/min)

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Hors coût opérateur téléphonique.

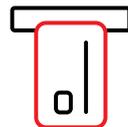
(6) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass et Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(7) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

(8) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique⁽¹⁾)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomea 27,00 €/an
- Carte Majeur Protégé sans code 27,00 €/an
- Carte Nomade 18,25 €/an



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

12-25 ans **-50 %**

	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 Visa Classic	 Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽¹⁾	 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			146,40 €	48,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	343,20 €	226,80 €	146,40 €	48,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique ⁽²⁾)						48,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)				48,00 €		

- Deuxième carte de même niveau ou de niveau inférieur **-50 %**

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)

12-25 ans **-50 %**

	Visa Platinum IZICARTE	Visa Premier IZICARTE	Visa Classic IZICARTE
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	146,40 €	48,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	226,80 €	146,40 €	48,00 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa IZICARTE ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE⁽⁴⁾ **Gratuit**

(1) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Voir détail zone EEE page 41.



RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Épargne..... **Gratuit** 
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro⁽¹⁾) à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services	Carte détenue en dehors d'une offre groupée de services
Gratuit jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit jusqu'à 1 retrait dans le mois
1,00 €/retrait supplémentaire dans le mois	1,00 €/retrait supplémentaire dans le mois

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,60 €**
- Retrait SMS⁽³⁾⁽⁴⁾ (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne)..... **1,00 €/opération**
- Service retraits déplacés illimités **16,80 €/an**
Retraits illimités en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiements électroniques

- Service e-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet)..... **13,80 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **11,20 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **14,30 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retrait ou de paiement en agence..... **31,70 €**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **20,25 €**

(1) Zone EEE (voir détail zone EEE page 41).

(2) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

(3) Sous réserve d'être titulaire d'une carte Caisse d'Épargne

(4) Sous réserve d'avoir activé le service retrait SMS sur un distributeur automatique de la Caisse d'Épargne. (Service disponible à partir de la version minimale Android 5 ou IOS 11)

> VIREMENTS⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un échéancier de virement SEPA  occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via internet ⁽³⁾	Via application mobile
Virement occasionnel		Gratuit	
Virement permanent		Gratuit	
Virement instantané occasionnel jusqu'à 1 500 €	1,00 €	-	1,00 *
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 500 €	3,00 €	-	3,00 *

* sous réserve de disponibilité

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via internet ⁽³⁾	Via application mobile
Virement occasionnel	4,20 €	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,70 €	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 1 500 €	4,00 € + 1,00 €	-	1,00 *
Virement instantané occasionnel au-delà de 1 500 €	4,00 € + 3,00 €	-	3,00 *

* sous réserve de disponibilité

Autres opérations

- Service Paylib entre amis **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour
- Frais par virement occasionnel urgent, mise à disposition des fonds **25,35 €**

> PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA⁽²⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais de révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit** 
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA **30,90 €/opé.**
- Preuve de mandat de prélèvement SEPA apportée par un créancier suite à demande de retour de fonds supérieure à 8 semaines **20,25 €/créan.**

	En agence	Sur internet ⁽³⁾
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit 	Gratuit 
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	18,25 €	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	18,25 €	-

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE et Zone SEPA (voir détail en page 40). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 37.

(2) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail en page 41).

(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.





ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

• Ouverture du service d'émission de prélèvement.....	Gratuit
• Création, modification et gestion du mandat.....	Gratuit
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement.....	Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA.....	Gratuit
• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis.....	18,25 €
• Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis.....	18,25 €
• Paiement d'un TIPSEPA.....	Gratuit

> CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence.....	Gratuit
• Remise de chèque(s) sur compte de dépôt ou compte d'épargne.....	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt ou des comptes d'épargne)	
• Délai d'encaissement ou d'indisponibilité (sur compte de dépôt ou compte d'épargne).....	Jusqu'à 15 jours ouvrés⁽²⁾
• Emission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors livret A).....	16,00 €
• Emission d'un chèque de banque en agence sur Livret A.....	Gratuit
• Paiement d'un chèque.....	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée.....	7,10 € (+ frais postaux)
- Envoi par courrier simple.....	3,05 €
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois.....	10,15 €



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, la provision est alors indisponible conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.



(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Soit 21 jours calendaires.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **20,80 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **26,35 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **33,00 €/an**
Chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, virements, prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)
 - Carte Visa Electron SENSEA **43,00 €/an**
- Carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **Nous consulter**
- Carte Tribu Cirrus (moins de 16 ans) **18,25 €/an**
- Carte Tribu Cirrus (plus de 16 ans) **25,35 €/an**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente (arrêt du service en juin 2021)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **11,00 €**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit**
- Choix du visuel - visuel Olympique de Marseille (arrêt du service au 30/06/2022)
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **11,00 €**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽⁹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾


Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾


Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic Izicarte⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁵⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Frais de tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro⁽⁷⁾ (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁸⁾

Autres services inclus dans l'offre

Formule Famille ⁽⁹⁾	13,50 €/mois
Formule Individuelle ⁽¹⁰⁾	6,70 €/mois
Formule Individuelle 18-28 ans ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction
Formule Individuelle 12-17 ans	1,00 €/mois
Professionnels ⁽¹¹⁾	50 % de réduction

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic est commercialisée auprès des clients de 16 à 17 ans révolus, ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Zone EEE (voir détail zone EEE page 41).

(8) Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans.

(9) La version Famille est une cotisation unique dans le cadre de l'offre groupée de services Formule Initial souscrite par un couple, avec ou sans enfant, titulaire chacun d'un compte de dépôt (individuel ou joint). Si leurs parents ont souscrit à la version Famille, leurs enfants (8 maximum) âgés de 12 ans à 28 ans révolus peuvent bénéficier de la gratuité d'une version individuelle incluant une carte adaptée à leur âge et selon la formule de leurs parents (une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique, une carte Visa Classic, sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Épargne. Voir conditions sur le site www.caisse-epargne.fr ou en agence.

(10) Si l'ouverture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services Libre Convergence, Labels ou Franchise & Vous, destinée à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾

 Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ débit Immédiat ou débit différé

 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ débit Immédiat ou débit différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁵⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Frais de tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro⁽⁷⁾ (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁸⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de perte et vol des moyens de paiement, vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁹⁾

Formule Famille ⁽¹⁰⁾	16,40 €/mois	23,30 €/mois
Formule Individuelle ⁽¹⁰⁾	11,00 €/mois	17,30 €/mois
Formule Individuelle 18-28 ans ⁽¹¹⁾	50 % de réduction	
Formule Individuelle 12-17 ans	50 % de réduction	
Professionnels ⁽¹²⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic est commercialisée auprès des clients de 16 à 17 ans révolus, ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. La Carte Visa Premier n'est pas commercialisée auprès des mineurs. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Zone EEE (voir détail zone EEE page 41).

(8) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(9) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(10) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire supplémentaire un surcout mensuel sera appliqué de 3 € pour une carte Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(11) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50% du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(12) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾



Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽⁵⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne
- Frais de tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁷⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de perte et vol des moyens de paiement, vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁸⁾

Formule Famille ⁽⁹⁾	29,60 €/mois	37,10 €/mois	47,70 €/mois
Formule Individuelle ⁽¹⁰⁾	21,50 €/mois	27,50 €/mois	38,00 €/mois
Formule Individuelle 18-28 ans ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		
Formule Individuelle 12-17 ans	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹¹⁾	50 % de réduction		

Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic est commercialisée auprès des clients de 16 à 17 ans révolus, ainsi qu'auprès des clients de plus de 18 ans. Les Cartes Visa Infinite, Visa Platinum et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. Le débit différé n'est pas autorisé aux mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire supplémentaire un surcote mensuel sera appliqué de 3 € pour une carte Visa Premier, de 6 € pour une carte Visa Platinum, de 12 € pour une carte Visa Infinite. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(10) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

SURCÔÛ DEUXIÈME CARTE (SUR COMPTE JOINT)

- Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique (débit immédiat)⁽¹⁾ **2,00 €/mois**
- Carte Visa Classic⁽²⁾ ou Carte Visa Classic Izicarte⁽³⁾ (débit immédiat ou différé) **2,00 €/mois**
- Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte⁽³⁾ (débit immédiat ou différé)..... **5,00 €/mois**
- Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte⁽³⁾ (débit différé)..... **8,00 €/mois**
- Carte Visa Infinite (débit différé) **15,00 €/mois**

> OFFRE ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique*	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
Les frais de tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)*	
L'abonnement à des services de banque à distance (Internet ⁽⁴⁾ , téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile*	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass*	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Individuelle	
Le service Retrait SMS ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)*	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) ⁽⁷⁾ et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽⁷⁾) sur Internet*	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :	
<ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne*, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte*, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur Internet⁽⁴⁾ et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation). 	

* Services gratuits à l'unité

(1) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve d'être titulaire d'une carte Caisse d'Epargne.

(6) Sous réserve d'avoir activé le service Retrait SMS sur un distributeur automatique de la Caisse d'Epargne (Service disponible à partir de la version minimale Android 5 ou IOS 11).

(7) Zone SEPA (voir détail en page 41).



➤ TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **5,00 €**

➤ OFFRE SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant les frais de tenue de compte et le relevé de compte, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie ou Satellis Autonomie Plus			Option AlertEcoreuil
Satellis Autonomie (offre réservée aux majeurs protégés)	Carte Nomea ou Carte Majeur Protégé sans code	3,10 €/mois	-
	Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,60 €/mois	-
Satellis Autonomie Plus (offre réservée aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs)	Carte Nomea ou Carte Majeur Protégé sans code	2,75 €/mois	Inclus
	Carte Visa Electron Sensea ⁽⁴⁾	4,50 €/mois	Inclus
	Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,50 €/mois	Inclus

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Cette carte est retirée de la commercialisation.

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant les frais de tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽²⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽³⁾).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans carte de paiement	Gratuit
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽³⁾	1,00 €/carte/mois
Carte Visa Electron Sensea ⁽⁴⁾ (cette carte est retirée de la commercialisation)	1,00 €/carte/mois

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- Les frais de tenue de compte, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽⁵⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽⁶⁾⁽⁷⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽²⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit 12,00 €/an**

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Dans le cadre de la souscription à l'offre OCF, plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽⁸⁾ **16,50 €/mois**
- Avant souscription à l'offre OCF, plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour des clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁹⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽¹⁰⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽¹¹⁾**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Cette carte n'est plus commercialisée.

(5) En cas de compte joint, une seconde carte de paiement à autorisation systématique peut être souscrite par le cotitulaire. Elle sera facturée 50% du prix unitaire de la carte. Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

(6) SEPA voir définition en page 41.

(7) Hors virement SEPA instantané.

(8) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(9) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(10) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(11) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-		



(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾ Bouquet Liberté	Visa Electron Sensea ⁽²⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽³⁾	Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽⁵⁾ débit immédiat ou débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽⁵⁾ Premier débit immédiat ou débit différé	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽⁶⁾ Platinum débit immédiat ou débit différé	Visa Infinite ⁽¹⁰⁾ débit différé
---	-------------------------------------	--	--	--	--	--

Une carte au choix

Tarif standard	10,70 €	10,70 €	10,70 €	17,30 €	23,30 €	34,90 €
12-17 ans	1,00 €	1,00 €	1,00 €	-	-	-

18/25 ans -50%

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Frais de tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur compte Formule Individuelle⁽⁶⁾ ou Formule Famille⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾⁽⁹⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁹⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier⁽⁹⁾

Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro⁽¹⁰⁾ à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽¹¹⁾

Surcoût deuxième carte (sur compte joint) - Bouquet Liberté

Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique (débit immédiat)	2,00 €/mois
Carte Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Carte Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ (débit immédiat ou différé)	2,00 €/mois
Carte Visa Premier ou Carte Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ (débit immédiat ou différé)	5,00 €/mois
Carte Visa Platinum ou Carte Visa Platinum Izicarte ⁽⁴⁾ (débit différé)	8,00 €/mois
Carte Visa Infinite (débit différé)	15,00 €/mois

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) Cette carte n'est plus commercialisée.

(3) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(5) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur compte en Formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(8) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(9) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(10) Zone Euro (voir détail en page 41).

(11) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.





BOUQUET LIBERTÉ FAMILLE

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾ Bouquet Liberté Famille	Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽⁵⁾ + autres cartes de même niveau	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽⁵⁾ Premier + autres cartes de même niveau	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽⁵⁾ Platinum + autres cartes de même niveau	Visa Infinite ⁽⁴⁾
Tarif standard	15,90 €	23,30 €	31,80 €	42,40 €

SERVICES COMPLÉMENTAIRES - BOUQUET LIBERTÉ, BOUQUET LIBERTÉ FAMILLE

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels) :

1 service : 10 % de remise sur le prix à l'unité	2 services : 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services : 20 % de remise sur leur prix à l'unité
Services « du quotidien »		
Tarif mensuel à l'unité		
Retraits déplacés illimités par carte	1,40 €	
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,15 €	
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans -50%	
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans -50%	
Opérations courantes illimitées ⁽⁴⁾	2,75 €	
Franchise d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽⁴⁾)	2,10 €	
Coffre-fort numérique ⁽⁴⁾	Gratuit	
AlertEcuveuil Formule Individuelle	2,50 € 12/25 ans Gratuit	
AlertEcuveuil Formule Famille ⁽⁴⁾	4,50 €	
e-Carte Bleue ⁽⁴⁾	1,15 €	
Services « assurances »⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾		
Protection Juridique	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter	
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter	
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter	
Assurance sur Epargne	Nous consulter	

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(6) Contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) La 1ère mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services (demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans)	Satellis Essentiel ⁽¹⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽²⁾	Satellis Intégral ⁽²⁾
Carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	11,00 €/mois soit 132,00 €/an	11,70 €/mois soit 140,40 €/an	-
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽³⁾	11,00 €/mois soit 132,00 €/an	11,70 €/mois soit 140,40 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Visa Classic Izicarte ⁽⁵⁾ à débit immédiat ou différé	11,00 €/mois soit 132,00 €/an	11,70 €/mois soit 140,40 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁵⁾ à débit immédiat ou différé	-	-	19,00 €/mois soit 228,00 €/an
Carte Visa Infinite (débit différé) ⁽⁶⁾	-	-	37,10 €/mois soit 445,20 €/an

Surcoût deuxième carte (sur compte joint)

Carte Visa Electron Sensea (cette carte n'est plus commercialisée)	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽³⁾	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ⁽⁴⁾ ou Visa Classic Izicarte ⁽⁵⁾ à débit immédiat ou différé	2,00 €/mois	2,00 €/mois	2,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽⁵⁾ à débit immédiat ou différé	-	-	5,00 €/mois
Carte Visa Infinite (débit différé) ⁽⁶⁾	-	-	15,00 €/mois

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽⁷⁾	Solution 16/17 ⁽⁸⁾
Carte Visa Classic	1,00 €/mois	-
Carte Visa Electron Sensea (cette carte est retirée de la commercialisation)	-	1,00 €/mois
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽³⁾	-	1,00 €/mois

(1) Tarifs des offres souscrites avant le 16/03/2003, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(2) Tarifs des offres souscrites avant le 01/02/2011, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(3) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée auprès des mineurs sous certaines conditions.

(5) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

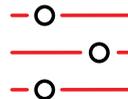
(6) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Tarifs des offres souscrites avant le 15/06/2015, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

(8) Tarifs des offres souscrites avant le 15/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

• Par opération avec un plafond de 80,00 € par mois	8,00 €
Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
- par opérations	4,00 €
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de	16,50 €
relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾	
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à l'OCF	
- par opérations	8,00 €
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de	25,00 €
relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾	
Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base⁽²⁾	
- par opérations	4,00 €
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de	20,00 €



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 05).

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisies-attribution /Frais par saisies conservatoires..... **131,30 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé  **8,50 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé **18,00 €**
- Courrier de mise en demeure (envoi recommandé)..... **18,00 €**

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision  (maximum 1 par jour)⁽²⁾ **8,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽³⁾  
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de **100,00 €**



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **26,00 €**

- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **25,00 €**
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **25,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)⁽¹⁾ **8,00 €**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽³⁾⁽⁴⁾  
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération sans commission d'intervention**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽⁵⁾ **12,00 €/rejet + commission d'intervention de 8 €**
- Frais dans la limite d'un plafond de **12 opérations/mois**

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(2) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(3) Le nombre de rejets tarifés est plafonné à 12 opérations par mois.

(4) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(5) Pour les détenteurs des Services Bancaires de Base, une réduction de 50 % est appliquée sur le tarif standard, dans la limite de 20,00 € facturés par mois.





Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit** 
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **20,80 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **22,50 €**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **5,30 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs  au taux de..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion (hors offre groupée de services)..... **16,90 €/an**

Pour exemple (au 01/07/2022) : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur  de 9,07 %, le montant des intérêts débiteurs est de 7,45 € et le TEAG ressort à 9,49 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion..... **16,20 €/an**
 - Pour exemple (au 01/07/2022) : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 4,13 %, le montant des intérêts débiteurs est de 3,39 € et le TEAG ressort à 4,22 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾
 - Intérêt débiteurs au taux de..... **Nous consulter**
 - Pour exemple (au 01/07/2022) : pour un dépassement d'un montant de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,16 %, le montant des intérêts débiteurs est de 15,75 € et le TEAG ressort à 21,11 %. Le TAEG réel, fonction du montant et de la durée du découvert, sera indiqué sur votre relevé de compte : il est susceptible de variation à chaque trimestre.

Autres services

- Service franchise d'agios..... **25,20 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée, le compte doit redevenir créditeur entre chaque période



- Service Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **3,50 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €..... **6,60 €/mois**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽²⁾ et Izicarte⁽³⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France ; les paiements à distance sous réserve de la disponibilité du service chez les e-commerçants ; les paiements depuis la solution de paiements mobile agréée par l'Émetteur sous réserve de la disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée au comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Caisse d'Épargne. Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum..... **80,00 €/dossier**

CRÉDITS D'OBJETS DIVERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1 %**
 - Minimum..... **210,00 €/dossier**

CRÉDITS JEUNES

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Crédit Etudiant, Crédit Apprenti,
Crédit Permis à 1€ par jour, Prêt pour avancer..... **Frais de dossier offerts**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾..... **Nous consulter**
- Location Longue Durée⁽⁴⁾..... **Nous consulter**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) L'offre TEOZ n'est plus commercialisée.

(3) Carte non commercialisée auprès des mineurs. Accessible à partir du 18 ans sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après le délai légal de rétractation. Les crédits renouvelables TEOZ et IZICARTE sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.

(4) La Location avec Option d'Achat et la Location Longue Durée sont des produits de BPCE Personal Car Lease - Société anonyme au capital de 8000000 euros - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris 440 330 876 RCS Paris - TVA : FR 80 440 330 876 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, N°ORIAS : 07 032 449.

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**

Primo Ecureuil, prêt habitat, prêt conventionné, prêt In Fine

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %**
 - Minimum..... **800,00 €/dossier**

Prêt Relais

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %**
 - Minimum..... **800,00 €/dossier**

Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %**
 - Maximum..... **500,00 €/dossier**

Prêt à taux zéro, Eco-Prêt à taux zéro,

- Prêt Epargne Logement (CEL ou PEL) Frais de dossiers offerts**

Prêt immobiliers aux non-résidents

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1 %**
 - Minimum..... **800,00 €/dossier**

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES

Cautions et garanties

- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)..... **Nous consulter**
- Caution personnelle et solidaire (sauf Crédits Jeunes) (par personne et par dossier)..... **52,70 €**
- Gage de véhicule **175 €**
- Gage de matériel et outillage, de bien meubles corporels et autres gages **325 €**
- Délivrance de cautions bancaires
 - Commission minimum (par an)..... **1 %**
 - Commission maximum (par an)..... **3 %**
 - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé..... **65,85 €**
 - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé (minimum)..... **100,00 €**
 - Modification de l'acte d'origine (avenant)..... **100,00 €**
 - Frais de modification, d'annulation ou de dénonciation de caution bancaire..... **100,00 €**
- Délivrance de garanties à première demande
 - Commission minimum (par an)..... **1 %**
 - Commission maximum (par an)..... **3 %**
 - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé..... **65,85 €**
 - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé (minimum)..... **100,00 €**
 - Modification de l'acte d'origine (avenant)..... **100,00 €**
 - Frais de modification, d'annulation ou de dénonciation de garantie à première demande **100,00 €**
- Nantissement de compte ou de créance interne (par acte)..... **28,40 €**
- Nantissement de compte ou de créance externe (par dossier)..... **142,00 €**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.



Mainlevées

- Mainlevée de gage, de garanties, de nantissement **68,90 €**
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)..... **68,90 €**
- Mainlevée anticipée d'un engagement par signature sans production d'un justificatif **91,20 €**
- Mainlevée anticipée d'un engagement par signature avec production d'un justificatif **60,80 €**

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 
 - pour les offres souscrites avant le 01/07/2016..... **23,30 €**
 - pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016 **Gratuit**
- Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif).... **35,45 €**
- Frais d'attestation simple sur crédit en cours (par acte)..... **23,30 €**
- Frais d'avenant de contrat de prêt - hors substitution Assurance Emprunteur (par acte) **100,00 €**
- Frais de réaménagement d'un prêt en cours **1 %**
 - Minimum..... **1 500,00 €/dossier**
- Remboursement périodique de prêt **Voir Conditions Particulières**
- Frais de modification du compte de prélèvement d'un contrat de prêt (par acte)..... **20,00 €**
- Désolidarisation de co-emprunteur / ajout ou suppression de cautions de personnes physiques (par dossier) **344,50 €**
- Duplicata de contrat de prêt (par acte)..... **65,85 €**
- Délivrance d'un relevé d'intérêts acquis - Plan d'Épargne Logement
 - en agence **Gratuit**
 - envoi en recommandé..... **10,15 €**
- Frais de visite de chantier (expertise huissier)..... **Coût réel avec un minimum de 100,00 €**
- Frais de modulation ou de report d'échéances **Gratuit⁽¹⁾**

> ASSURANCE

- Assurance Emprunteur⁽²⁾..... **Nous consulter**
- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.
- Frais de déliaison, résiliation/substitution de l'Assurance Emprunteur..... **Gratuit**
 - Relance et suivi d'assurances **18,25 €**
 - Suppression assurance chômage Protectimmo, APE, assurances emprunteurs..... **65,85 €**

(1) Hors intérêts.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances.

(3) Voir limite, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €**
- Frais de tenue de compte et de gestion de Compte-Titres, PEA ou PEA-PME inactifs⁽²⁾..... **Droits de garde**

TRANSFERT

- Transfert CEL vers une autre banque..... **105,00 €**
- Transfert PEL vers une autre banque..... **105,00 €**
- Transfert PEP vers une autre banque..... **105,00 €**
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 125,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert Compte-Titres Ordinaire vers une autre banque..... **115,00 €**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

> ÉPARGNE BANCAIRE

OFFRE GROUPEE DE SERVICES FORFAIT LIAISON (LIVRETS⁽⁴⁾)

- Cotisation à une offre groupée de services Forfait Liaison⁽⁴⁾ comprenant une carte Nomade, l'Assurance des Cartes Bancaires⁽⁵⁾, Direct Ecureuil et un relevé de compte mensuel..... **18,25 €/an**

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bimensuelle	2,20 €	2,20 €
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit
Au-delà (par relevé supplémentaire)	1,50 €	1,50 €

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Livret A, Livret Développement Durable Solidaire, Livret B, CEL. Cette offre est retirée de la commercialisation.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.



RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **6,60 €/retrait**



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **16,50 €/an**

➤ PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde/ Frais de tenue de compte		Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum	Maximum	Forfait
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe ⁽²⁾		-	-	-	-	26,50 €
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ ou d'autres valeurs ⁽²⁾	Titres non cotés	0,40 %	4,80 €	36,00 €	450,00 €	-
	Autres titres	0,40 %	4,80 €	36,00 €	450,00 €	-
Portefeuille composé exclusivement de parts sociales Caisse d'Épargne ⁽²⁾		Gratuit				

- Droits de garde valeurs étrangères **85,00 €/an**



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début de semestre de chaque année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus en fin de semestre précédent (30/06 et 31/12).

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

(2) Cette prestation inclut la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2023).

Frais de transaction

- Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet ⁽¹⁾	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50%	1,60%	1,60%
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	7,30 €	20,00 €	20,00 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... Nous consulter

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Épargne Nous consulter
- Souscription OPC autres établissements 35,00 € + frais d'émetteur

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Épargne hors fonds à formule  Gratuit
- Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter
- Rachat avant échéance de FCP  garanti ou à promesse Nous consulter



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA - PME)

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Les montants sont indiqués en € TTC			
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Plafond de perception (le plafonnement de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe par ligne))	Dans la limite de 30,00 €/an	Dans la limite de 450,00 €/an	

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

(3) Cette prestation inclut la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2023).



Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME ne pourront pas dépasser les plafonds indiqués ci-dessous :

	Titres cotés	Titres non cotés
Frais variables	0,40 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titres détenus	5,00 €	25,00 €

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet ⁽¹⁾	Par téléphone	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽²⁾ réseau Caisse d'Épargne	Nous consulter		
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽²⁾ autres établissements	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Ordres annulés	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordres non exécutés	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

AUTRES OPÉRATIONS

- Edition et envoi de l'Imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique⁽³⁾..... **12,00 €**
- Duplicata et envoi de relevé de situation de compte-titres⁽³⁾..... **12,00 €**

AUTRES SERVICES

Bourse Esprit Écureuil (n'est plus commercialisé)

- Cotisation forfaitaire annuelle (pour les trois services)..... **12,00 €/an**
- Services à l'unité :
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service « Assurance Moins-Values »⁽⁴⁾ **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices »⁽³⁾ **10,00 €**
- Transactions sur l'or..... **Nous consulter**
- Frais d'attestation..... **25,30 €**

> ASSURANCE VIE..... **Nous consulter**

> GESTION SOUS MANDAT..... **Nous consulter**

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention ... **Gratuit**

> SERVICES DE GESTION PRIVÉE

- Etude patrimoniale « Scan Patrimoine »⁽³⁾..... **de 100,00 € à 800,00 €**
- Simulation et aide à la déclaration des revenus (par déclaration)⁽³⁾..... **35,50 €**
- Simulation et aide à la déclaration IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)⁽³⁾..... **76,00 €**
- Délivrance relevé de situation IFI (au 1^{er} janvier)⁽³⁾..... **Gratuit**
- Duplicata du relevé de situation IFI⁽³⁾..... **40,50 €**

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Caisse d'Épargne.

(3) Cette prestation inclut la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2023).

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées ci-après sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 006 292. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR'Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR'Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Télésurveillance⁽⁷⁾** **Nous consulter**
- **Sécur'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie. Entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(7) Prestation assurée par IMA Protect.



> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection Juridique⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels).
- **Sérélia Téléassistance** **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Assurance sur Epargne⁽¹⁾** **27,00 €/an (dont 3 € de frais de gestion)**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne, ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé, est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- **Assurance sur Compte⁽¹⁾**
Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.
 - Formule individuelle **36,00 €/an**
 - Formule Famille **57,60 €/an**



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Assurance Mobile⁽¹⁾ **32,59 €/an**
 - Avec mensualisation de la prime **35,60 €/an**
- Assurance sur Epargne (ancienne offre souscrite avant le 22/11/2010)⁽¹⁾ **24,00 €/an**
- Ecuveuil Solution Obsèques⁽²⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽²⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽²⁾ **Nous consulter**
- Protection Juridique⁽¹⁾ (ancienne offre souscrite avant le 24/03/2014) **Nous consulter**
- Protection Juridique⁽¹⁾ (ancienne offre souscrite avant le 21/11/2021) **Nous consulter**
- SECUR'Famille⁽³⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte et vol des cartes à autorisations systématiques et cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance vie et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titres, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.

	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1 % du montant des avoirs Min : 100,00 € Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,5 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 750,00 €

- Frais de succession pour un défunt mineur **Gratuit**
- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,60 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Voir Section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Succession internationale **76,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an **71,00 €**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits... , réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paievements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEUISES⁽⁸⁾

- Commission de change Cours en vigueur
- Frais par commande de devises inférieure à 100 € 5,00 €
- Frais par rachat de devises inférieur à 50 € 5,00 €

REPRISE DE CHÈQUES DE VOYAGE

- Commission de service⁽¹⁾ Cours en vigueur



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(1) Opérations en devises hors zone euro ou impliquant un pays hors zone EEE (voir détails page 41).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Frais par retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,95 %	2,95 %
Commission fixe	3,45 €	5,20 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission fixe 0,70 €
 - Commission proportionnelle 2,95 %
 - Maximum de perception 6,85 €/transaction

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 15,20 €
 - Commission proportionnelle 0,05 %
 - Maximum de perception 81,00 €

> VIREMENTS NON SEPA⁽²⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement en euros hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Frais par virement en euros 15,20 €
 - **Commission proportionnelle au montant de la transaction** 0,06 %
 - **Maximum de perception** 81,00 €
- Frais par virement en devises 15,20 €
 - **Commission proportionnelle au montant de la transaction** 0,06 %
 - **Maximum de perception** 81,00 €
- Commission de change 15,20 €
 - **Commission proportionnelle au montant de la transaction** 0,06 %
 - **Maximum de perception** 81,00 €
- Frais du correspondant 17,20 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) **Nous consulter**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en euros et dont le montant est < 150 000 €) 5,00 €

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(2) Zone SEPA (voir détail en page 41)



RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	15,20 €
- Commission proportionnelle.....	0,06 %
- Maximum de perception.....	81,00 €
• Commission de change.....	15,20 €
- Commission proportionnelle.....	0,06 %
- Maximum de perception.....	81,00 €



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans)
(Gratuité des retraits d'espèces - cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale - et 4 retraits en devises gratuits par mois)..... **13,80 €/mois**

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit
prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit
prix appel

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit
prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61.996.212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital de 13 042 257,50 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 352 259 717 RCS Paris - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias N° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).

Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 422 715 458. Autorisations CNAPS n°AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n°170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com⁽¹⁾.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 000 €. 352 807 549 RCS Paris, inscrite à l'ORIAS sous le N° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 Paris Cedex 17 - France.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 €.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone euro : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Croatie.

RÉSOLURE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Relations Clientèle.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin Service Relations Clientèle 63 rue Montlosier 63961 Clermont-Ferrand cedex 9	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (Région Auvergne Limousin) rubrique «Nous contacter» / «Réclamations»	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accusé réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> LA MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir **gratuitement**  un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** de la Caisse d'Épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lmediateur.fbf.fr ⁽¹⁾	Monsieur le Médiateur CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (PEA, CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes-titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org ⁽¹⁾	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaires des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>⁽¹⁾

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel facturé au tarif d'une communication locale.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.



Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB
(BPCE – SIRET 493 455 042)